



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 114-6-2024

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 114-6-2024 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 114-1 tel qu'amendé, afin d'aborder les enjeux aux parties du territoire peu végétalisées, très imperméabilisées ou sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi qu'à identifier des orientations et actions spécifiques portant sur ces derniers »

Ledit règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin d'y intégrer l'identification de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

QUE ce règlement a été approuvé par la MRC de Brome-Missisquoi le 17 décembre 2024. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 17 décembre 2024.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-du-reglement-114-6-2024/>.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **20^{ième} jour** du mois de **février** de l'an **2025**.

Jonathan Fortin, LL.B., OMA, avocat
Directeur général adjoint |
Greffier et directeur des affaires juridiques